

887

WESTLAKE (*John*), Juriste (Lostwithill, 4.2.1828 — Chelsea, 14.4.1913).

J. Westlake est l'un des juristes anglais qui, en 1892, au moment où se posait la question de la propriété des terres vacantes au Congo, opina dans un sens favorable à l'É.I.C.

De même que son collègue, sir Horace Davey et rejoignant ainsi la thèse des juristes belges Van Berchem, Van Maldeghem et De Paepe, il défendit, en ce qui concernait l'État du Congo, les principes de Bluntschli, qui faisaient autorité en droit international et selon lesquels la propriété de toutes les terres non occupées revenait à l'État. C'était d'ailleurs le système qui avait généralement été d'application dans les colonies britanniques et aux États-Unis d'Amérique.

12 février 1954.

A. Lacroix.

[L. H.]

Dem. C. Boulger, *The Congo State*, Londres, 1898, p. 270.